

Prix National



Edition 2024

Cahier des charges & règlement

FONDATION D'ENTREPRISE POUR LA PROTECTION
ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE VÉGÉTAL



KLORANE
BOTANICAL
FOUNDATION

Sommaire

1- LA MISSION DE KLORANE BOTANICAL FOUNDATION

2- LE PRIX BOTANY FOR CHANGE

- 2.1- QU'EST-CE C'EST ?**
- 2.2- QUI PEUT POSTULER ?**
- 2.3- LE PRIX**
- 2.4- LE PROJET**
- 2.5- LA SÉLECTION**
- 2.6- LES ÉTAPES DU PRIX**

3- L'ÉDITION 2024

- 3.1- LE THÈME**
- 3.2- LE CALENDRIER**
- 3.3- LE JURY**
- 3.4- LES CRITÈRES DE SÉLECTION**
- 3.5- L'APPEL AU VOTE DU PUBLIC**
- 3.6- L'ANNONCE DU PROJET LAURÉAT**
- 3.7- LA REMISE DU PRIX**
- 3.8- LES ENGAGEMENTS DU LAURÉAT**

4- LE DOSSIER DE CANDIDATURE

- 4.1- ÉLÉMENTS DU DOSSIER**
- 4.2- DÉPÔT DU DOSSIER**

5- DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

6- CONSENTEMENT

7- CONTACT

Préambule

Toute participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent Cahier des charges et règlement.

Les participants sont invités à lire attentivement le présent Cahier des charges et règlement. Son non-respect entraînera l'annulation automatique de la participation et l'attribution éventuelle du prix.

1- LA MISSION DE KLORANE BOTANICAL FOUNDATION

Pour changer le monde en le rendant plus durable, plus responsable et plus inclusif, Klorane Botanical Foundation met le végétal au cœur des vies modernes, urbaines. Partout dans le monde, Klorane Botanical Foundation agit pour préserver et développer la biodiversité végétale.

En re-plantant des arbres dès que c'est possible, en diffusant des pratiques agricoles vertueuses, en faisant revivre des espèces végétales disparues et en protégeant celles en voie de disparition. En cherchant dans les plantes des solutions innovantes pour notre avenir. Enfin, en invitant les citoyens, dès le plus jeune âge à se reconnecter à la nature et à agir... pour faire grandir la conscience environnementale de toutes les générations.

Pour en savoir plus sur la fondation : <https://www.kloranebotanical.foundation/la-fondation>

2- LE PRIX BOTANY FOR CHANGE

2.1- QU'EST-CE C'EST ?

Arbres, plantes et fleurs disparaissent peu à peu de nos vies, victime de la bétonisation et d'un quotidien qui nous en éloigne chaque jour un peu plus. Pourtant nous savons aujourd'hui que le végétal est vital pour la vie sur terre.

Comment remettre le végétal au cœur de nos vies ? Quelles solutions la re-végétalisation peut-elle apporter face à l'urgence climatique et à la transition écologique ? Quelles possibilités ouvre-t-elle dans l'espace social ? Quels sont les futurs modes de vie à imaginer ?

Vous aussi, rejoignez la génération végétale, celle qui s'engage à reconnecter l'homme à la nature et à restituer aux plantes la place qu'elles méritent au cœur de nos vies. Le prix Botany For Change est une contribution à ce changement.

Le prix Botany For Change est donc l'expression de l'action citoyenne en faveur du végétal et du vivant. Chaque année, Klorane Botanical Foundation, lancera un appel à projets et attribuera une dotation de 8 000€ (huit mille euros) à un projet innovant, qui profite au mieux-être de tous.

Un jury d'experts sélectionnera trois projets finalistes parmi les projets présélectionnés. Le grand public choisira le grand gagnant parmi les 3 qui recevra la dotation de 8000 € et sera relayé en communication.

En parallèle et tout au long de l'année, les projets présélectionnés par le jury seront mis en avant sur le site internet et/ou réseaux sociaux de la fondation pour les faire rayonner, inspirer les citoyens et échanger avec d'autres porteurs de projets.

2.2- QUI PEUT POSTULER ?

Botany For Change est un appel à projets national ouvert à tous les citoyens majeurs de la France métropolitaine.

Néanmoins, le projet devra être réalisé avec le concours d'une organisation, association ou toute autre entité ayant la personnalité morale et habilitée à recevoir des fonds de soutien d'une fondation d'entreprise (ci-après désignée le « Représentant »).

Dès lors, il est expressément convenu que le prix sera attribué à cette entité personne morale.

2.3- LE PRIX

Une dotation de 8 000€ (huit mille euros) TTC sera attribuée au projet lauréat. Le montant sera versé au Représentant par virement dans le cadre du projet retenu.

2.4- LE PROJET

- Lieu : le projet doit être implanté en France métropolitaine.
- Avancement : le projet peut être déjà actif au moment de la candidature ou à mettre en place dans les 3 mois qui suivent la remise du prix.

2.5- LA SÉLECTION :

Un jury d'experts sélectionnera trois projets finalistes parmi l'ensemble des projets présélectionnés qui répondent aux critères de sélection.

Les 3 projets finalistes seront soumis, sur les réseaux sociaux et site internet, au vote du grand public qui déterminera le grand gagnant du prix de 8000 €.

En parallèle et tout au long de l'année, les projets présélectionnés par le jury seront mis en avant sur le site internet et/ou réseaux sociaux de la fondation pour les faire rayonner, inspirer les citoyens et échanger avec d'autres porteurs de projets.

2.6- LES ÉTAPES DU PRIX

- L'appel à projets pour dépôt des candidatures en ligne
- La délibération du jury d'experts pour présélectionner les 3 meilleurs projets
- Le vote du grand public sur les réseaux sociaux et site internet de la Fondation pour élire le projet gagnant
- L'annonce du projet lauréat
- La remise du prix
- La mise en place du projet
- Le suivi du projet

3- L'ÉDITION 2024

3.1- LE THÈME DE L'ÉDITION 2024

Votre projet doit s'inscrire dans la thématique suivante :

« De la ville à la campagne, le végétal c'est vital. Comment le jardin permet-il aux citoyens et citoyennes de trouver des solutions pour l'avenir ? »

Et si votre projet de jardin permettait d'améliorer nos vies, de valoriser l'usage des plantes et de préserver la biodiversité végétale ?

Un jardin qui retrouve sa fonction utilitaire dans notre monde en constante évolution, qui reconnecte l'humain à la nature et redonne ainsi au végétal sa place au cœur de notre quotidien.

Les plantes sont indispensables pour l'humain à différents niveaux : vivrières, médicinales, ... A vous d'imaginer la suite.

Nous attendons les meilleures initiatives de changement au profit du bien commun !

3.2- LE CALENDRIER DE L'ÉDITION 2024

Le prix Botany For Change se déroulant en plusieurs étapes, ce calendrier est donné à titre indicatif et pourra être amené à évoluer au cours de l'année.

Les dates définitives seront communiquées sur notre site internet <https://www.kloranebotanical.foundation/appel-a-projet/prix-botany-for-change>

- **Appel à projets : inscriptions et dépôt des dossiers du 08 janvier 2024 jusqu'au 04 mars 2024.**
- **Délibération du jury** : examen des candidatures et pré-sélection de 3 projets finalistes courant mars 2024.
- **Appel au vote du grand public** : vote sur les réseaux sociaux et site internet de la Fondation courant avril 2024.
- **Annonce du projet lauréat** : courant avril 2024.
- **Remise du Prix** : courant mai 2024.

3.3- LE JURY

Pour l'édition 2024 du prix, les membres du jury sont :

- **Alain Baraton**, jardinier en chef du domaine national de Trianon et du parc du Château de Versailles.
- **Nicolas Delporte**, concepteur paysagiste, lauréat du prix Botany For Change 2018.
- **Stéphanie Lambey**, directrice de Klorane Botanical Foundation.

3.4- LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Le jury d'experts sélectionnera trois projets finalistes parmi l'ensemble des projets présélectionnés qui répondent aux critères de sélection suivants :

1. La viabilité du projet.
2. La durabilité du projet : le projet doit être pérenne et respectueux de l'environnement tant dans sa conception que dans sa maintenance/son entretien.
3. Adéquation avec le thème et le champ d'action de Klorane Botanical Foundation : le projet doit apporter un bénéfice pour la biodiversité végétale et pour la société sur un ou plusieurs des aspects : santé, éducation, environnement, culture, ...
4. L'engagement et l'implication des citoyens : votre projet doit être fédérateur, participatif.
5. Originalité et caractère novateur du projet.

Les porteurs des 3 projets finalistes sélectionnés par le jury seront informés par Klorane Botanical Foundation par courriel.

Les candidats doivent accuser bonne réception de l'information par retour de mail avant de lancer l'appel au vote.

3.5- L'APPEL AU VOTE DU PUBLIC

Les 3 projets finaliste sélectionnés par le jury seront soumis au vote du public sur les réseaux sociaux et site internet de la Fondation et pendant une durée déterminée.

Les votes seront comptabilisés sur Facebook et/ou Instagram et/ou site internet afin de départager les 3 finalistes et désigner le grand gagnant. Le projet gagnant sera celui qui aura recueilli le plus grand nombre de votes.

Les dates, plateformes et formats (post, story, questionnaire, ...) pour l'appel au vote seront communiqués ultérieurement sur le site internet de la Fondation <https://www.kloranebotanical.foundation/appele-a-projet/prix-botany-for-change>

Klorane Botanical Foundation garantit aux candidats son entière impartialité concernant le déroulement du concours et la préservation d'une stricte égalité entre les candidats.

3.6- ANNONCE DU PROJET LAURÉAT

Le porteur de projet lauréat sera informé par Klorane Botanical Foundation par mail. Le lauréat devra accuser bonne réception de l'information par retour de mail.

Le projet lauréat sera annoncé sur les réseaux sociaux et site internet de la fondation.

3.7- REMISE DU PRIX

Le Représentant, se verra remettre la somme de huit mille euros (8 000€ TTC) par virement bancaire et s'engage à l'utiliser exclusivement pour la réalisation du Projet. A ce titre, le lauréat s'engage à mettre en place le Projet dans les 3 mois qui suivent la date de la remise du prix et devra signer une lettre accord. La limite de lancement du projet est fixée au 02 septembre 2024.

En participant au concours, le lauréat s'engage à informer immédiatement Klorane Botanical Foundation de toute annulation ou de tout retard dans la mise en place du Projet. Klorane Botanical Foundation pourra alors demander au Représentant le remboursement de l'intégralité des sommes versées.

3.8- ENGAGEMENTS DU LAURÉAT

Klorane Botanical Foundation s'engage à apporter son soutien financier à la réalisation de projet lauréat du prix.

En contrepartie, le lauréat et son Représentant s'engagent :

- à mettre en place le projet lauréat dans les 3 mois qui suivent la remise du prix si ce dernier n'était pas encore actif. La limite de lancement du projet est fixée au 02 septembre 2024,
- à rendre-compte de l'avancement du projet et justifier l'usage des fonds versés par Klorane Botanical Foundation (factures),
- à envoyer régulièrement des photos et vidéos de l'avancée du projet,

- à accepter de participer à un tournage vidéo décrivant le projet et/ou la participation au prix ; étant précisé que ces contenus sont destinés à alimenter en contenus le site et les réseaux sociaux de Klorane Botanical Foundation,
- à participer à une interview enregistrée,

Le lauréat accorde expressément et inconditionnellement à Klorane Botanical Foundation :

- le droit d'exploiter le résultat de sa candidature au concours, son prénom, nom, celui de l'entité le représentant au concours et, tout autre aspect de sa personne ou de sa candidature, par des moyens connus ou encore inconnus à ce jour, cela dans le cadre de communications et publications liées au concours Botany for Change ;
- le droit de prendre des photographies et tout autre mode de captation de leur image et de leur voix, sans que cela ne puisse ouvrir d'autres droits que l'attribution du prix précité ;
- les droits d'utiliser, exploiter, publier, reproduire, représenter, diffuser, rediffuser, en intégralité ou en partie, sur tout support (tels que plaquettes, site internet, réseaux sociaux de la Klorane Botanical Foundation, articles, affiches, vidéos, ou tout autre procédé connu ou non encore connu à ce jour), et en tout lieu, tout enregistrement sonore et/ou visuel qui serait fait de lui dans le cadre du concours et du projet, sans que cela ne puisse ouvrir d'autres droits que l'attribution du prix précité ;

Il est expressément entendu que l'ensemble des droits attachés au tournage et à la production de contenus liés aux projets sont cédés à la Klorane Botanical Foundation. Les gagnants devront mentionner le hashtag #KloraneBotanicalFoundation sur toutes leurs communications Social Media en lien avec le projet Botany For Change.

4- LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Chaque candidat désirant participer au Prix Botany For Change doit faire acte de candidature sur le site internet de Klorane Botanical Foundation (via le formulaire dédié) et lui faire parvenir son dossier avant la date de fin de dépôt, soit le 04 mars 2024.

Klorane Botanical Foundation se réserve le droit d'interrompre, de modifier, d'écourter, de prolonger les dates, voire d'annuler le concours. Sa responsabilité ne peut être engagée de ce fait. Dans ce cas, l'information sera transmise par mail à l'ensemble des candidats.

4.1- ELÉMENTS DU DOSSIER

Pour être complet, chaque dossier doit comprendre :

- Une présentation de l'équipe/du citoyen porteur du projet (nom, prénom, contact mail & téléphone, fonction) et de l'entité/établissement (Représentant) qui recevra les fonds de soutien (ex. association, collectif, école, ...).
- Une présentation du projet : nom du projet, sa date de création si déjà actif, vision et motivation.
- Description des bénéfices du projet pour la biodiversité et de son intérêt général.
- Selon les cas, un plan de localisation du projet dans le territoire, un plan zoomé, des illustrations, des visuels : dessins, photos, schémas, images de référence, ...
- La palette végétale.
- 5 mots clés qui illustrent au mieux les spécificités du projet.
- Un résumé du projet d'environ 800 caractères espaces compris. Ce texte pourra être repris en l'état pour l'appel au vote.
- Un chiffrage du coût du projet avec l'affectation des 8 000 € attribués par Klorane Botanical Foundation.
- Le calendrier du projet.
- Une vidéo de candidature conformément aux guide pratique fourni :
 - o Durée : moins d'une minute, face caméra, format vertical.
 - o Contenu : se présenter, présenter le projet, pourquoi participer au prix Botany For Change ? pourquoi voter pour votre projet ?
 - Le guide pratique est mis à votre disposition dans les documents à télécharger.
- Des photos pour illustrer et présenter le projet ainsi que le(s) logo(s) conformément au guide pratique fourni.
 - Le guide pratique est mis à votre disposition dans les documents à télécharger.
- Tout autre élément jugé utile pourra être joint au dossier de candidature.

Le dossier à compléter est à télécharger depuis la page <https://www.kloranebotanical.foundation/appele-a-projet/prix-botany-for-change>

4.2- DÉPÔT DU DOSSIER

- 1- Télécharger le dossier à compléter disponible sur la page <https://www.kloranebotanical.foundation/appele-a-projet/prix-botany-for-change>
- 2- Envoyer votre dossier complété avec tous les fichiers annexes via le formulaire <https://www.kloranebotanical.foundation/appele-a-projet/inscription-prix-botany-for-change>

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le Règlement est susceptible d'entraîner la nullité de la participation.

Le dépôt des dossiers de candidature se fait uniquement via le formulaire dédié. Une fois le dossier soumis, il ne pourra plus être modifié. En cas d'oubli ou de modification, un nouveau formulaire complet devra être soumis qui annulera et remplacera le précédent envoi.

Seules les candidatures conformes au présent règlement seront prises en compte.

Klorane Botanical Foundation rappelle au candidat les caractéristiques et limites du réseau internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion à ce réseau via URL <https://www.kloranebotanical.foundation>, notamment du fait d'encombrement, d'erreur, d'intervention malveillante, de dysfonctionnements logiciels ou matériels, et tout cas de force majeure.

Klorane Botanical Foundation ne saurait être tenu pour responsable de tout dommage matériel ou immatériel causé aux éléments de candidatures et aux données stockées liées, ainsi qu'aux conséquences pouvant en découler.

5- CONSENTEMENT

Toute participation au concours Botany For Change implique l'acceptation entière et sans réserve des termes et conditions du présent Cahier des charges et règlement et aux décisions concernant tout aspect du concours, décisions qui seront définitives et exécutoires. Toute fraude, ou plus généralement toute violation de tout ou partie du présent règlement, aura pour conséquence l'annulation de la candidature et l'élimination définitive du candidat.

Toute participation au concours implique l'acceptation pleine et sans réserve des conditions ci-dessous :

- Le Participant autorise Klorane Botanical Foundation à exploiter le résultat de sa candidature au concours, son prénom, nom, celui de l'entité le représentant au concours et, tout autre aspect de sa personne ou de sa candidature, par des moyens connus ou encore inconnus à ce jour, cela dans le cadre de communications et publications liées au concours Botany for Change ;
- Le Participant accepte, à titre gratuit, que Klorane Botanical Foundation puisse prendre des photographies et tout autre mode de captation de leur image et de leur voix, sans que cela ne puisse ouvrir d'autres droits que l'attribution du prix précité ;
- Le Participant cède, à titre gratuit, à Klorane Botanical Foundation tous les droits d'utilisation, exploitation, publication, reproduction, représentation, diffusion, rediffusion, en intégralité ou en partie, sur tout support (tels que plaquettes, site internet, réseaux sociaux de la Klorane Botanical Foundation, articles, affiches, vidéos, ou tout autre procédé connu ou non encore connu à ce jour), et en tout lieu, tout enregistrement sonore et/ou visuel qui serait fait de lui dans le cadre du concours et du projet ;

6- DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Klorane Botanical Foundation porte à l'attention des Participants, le fait que la participation au concours peut impliquer la fourniture de données personnelles faisant l'objet d'un traitement conforme au Règlement 2016/679/UE du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

Les données personnelles que les participants communiquent en ligne sont destinées à la Klorane Botanical Foundation, responsable de leur traitement et de leur conservation. Les données à caractère personnel ne seront pas communiquées à d'autres tiers à l'exclusion des tiers hébergeant les données ou intervenant dans leur gestion.

Si Klorane Botanical Foundation doit conserver les données personnelles des Participants pour se conformer aux lois applicables ou aux exigences réglementaires, elles pourront être conservées, dûment protégées, pour une période maximale de trois (3) ans. A tout moment, les Participants pourront exercer leurs droits concernant vos données personnelles (retrait de consentement, accès, rectification, destruction, restriction, portabilité, droit d'opposition au traitement justifié par des raisons d'intérêt légitime, droit d'opposition au traitement à des fins commerciales) conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679, en écrivant un

e-mail au responsable de traitement des données à l'adresse électronique suivante : dpofr@pierre-fabre.com.

Dans la cadre du concours, les données personnelles collectées sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique en vue de l'attribution des prix. Les données personnelles collectées sont sauvegardées pour la durée nécessaire à la gestion du concours. Les données à caractère personnel seront effacées au terme de cette durée sauf dispositions légales imposant une obligation de conservation plus longue.

Les données personnelles ainsi collectées ne font l'objet d'aucune cession à des tiers et ne seront pas utilisées à d'autres fins. Les données à caractère personnel ne seront jamais accessibles aux tiers sauf en cas d'intervention d'une société mandatée par la fondation dans le cadre de l'organisation du concours. La fondation s'engage à prendre toutes les mesures raisonnables à sa disposition pour préserver la confidentialité des données à caractère personnel.

Le participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation du traitement, et à la portabilité de ses données personnelles.

Si toutefois le Participant souhaite s'opposer au traitement de ses Données à caractère personnel justifié par l'intérêt légitime de la fondation (i.e. : attribution du prix), il sera exclu du concours et ne pourra prétendre à l'attribution de son prix, et ce même dans l'hypothèse où il est désigné gagnant à l'issue du concours.

Klorane Botanical Foundation fera le nécessaire pour répondre de manière satisfaisante à ses demandes. Si, pour quelle que raison que ce soit, le Participant considère que la réponse n'est pas satisfaisante, le Participant est informé qu'il peut introduire une plainte auprès de l'autorité de contrôle locale en charge de la protection des données (en France, auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés : 3 Place de Fontenoy, TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07; pour exercer ses droits, le Participant doit envoyer sa demande par courrier, à l'adresse suivante : dpofr@pierre-fabre.com).

7- CONTACT

Vous avez une question ?

Vous rencontrez une difficulté pour le dépôt de de votre dossier ?

N'hésitez pas à nous contacter :

- par mail mai : kloranebotanicalfoundation@pierre-fabre.com
- ou via le formulaire de contact <https://www.kloranebotanical.foundation/nous-contacter> en précisant l'objet « Botany For Change »